

**QUESTIONS (16,5 points)**

**1.** Quels sont les 10 points qui sont contrôlés? Veuillez à structurer votre réponse. (5 points)

Tableau n°5

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE
Installations mécaniques	Ventilation Sécurité mécanique
Affichages obligatoires	Catégorie de l'appareil UV1 ou UV3 Code d'équivalence sur les émetteurs UV Messages d'avertissement destinés aux exploitants et utilisateurs, à coté et sur les appareils
Formation	Qualification du personnel
Maintenance	Documents internes d'exploitation (dont contrôles techniques) Documents de maintenance des appareils de moins de 7 ans Procédure d'hygiène

**2.** Pourquoi le mélanome est-il un problème de santé publique? Commentez et justifiez votre réponse. (7 points)

Le nombre de nouveaux cas de cancer cutanés en France augmente chaque année. Le mélanome en fait partie.

Celui-ci a la nette capacité d'envahir rapidement la zone où il est localisé.

En plus du rayonnement UV, les individus ont davantage la possibilité de le développer s'ils cumulent d'autres facteurs à risque selon :

- leur phototype;
- leur nombre de grain de beauté sur l'ensemble du corps;
- leur antécédent familiaux;
- la répétition d'érythèmes actiniques antérieurs.

Outre que ce cancer ne fasse aucune distinction entre les sexes, les mélanomes sont davantage diagnostiqués chez les femmes, aux phototypes les plus vulnérables.

Face aux effets de mode, elles sont les plus amatrices de séance UV.

Il est donc primordial de sensibiliser le public de ce risque, afin de s'en prévenir voire de le détecter au plus tôt.

3. Quels sont les 5 messages d'avertissement obligatoires organisés par la législation, destinés à alerter les utilisateurs sur les risques sanitaires liés à l'exposition aux UV (et où doivent-ils être situés)? Organisez et présentez vos réponses sous forme de tableau. (4,5 points)

Tableau n°6

NOTICES D'EMPLOI DES APPAREILS	RISQUES POUR LA SANTÉ EFFETS PHOTO-SENSIBILISANT DE MÉDICAMENT ET COSMÉTIQUE
Sur le corps de l'appareil	Phrase de mise en garde obligatoire: « Le rayonnement ultraviolet peut affecter les yeux et la peau et provoquer par exemple le vieillissement de la peau et jusqu'au cancer de la peau. Lire attentivement les instructions. Porter les lunettes de protection fournies. Certains médicaments et cosmétiques peuvent augmenter la sensibilité. »
À côté de l'appareil	Annexe de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif à l'information et aux avertissements
Publicité	Avertissement sanitaire obligatoire: « Attention! L'exposition aux rayonnements d'un appareil de bronzage peut provoquer des cancers de la peau et des yeux et est responsable d'un vieillissement cutané prématuré. L'existence d'une réglementation du bronzage artificiel ne permet pas d'éliminer les risques sanitaires encourus en cas d'exposition, en particulier le risque de cancer. L'utilisation de ces appareils est interdite aux personnes de moins de 18 ans. Porter les lunettes de protection fournies. »

### CAS PRATIQUE (3,5 points)

1. Quelles préventions adopter dans son cas? Quelles alternatives lui conseiller? Présentez vos réponses dans un tableau. (3,5 points)

Tableau n°7

<b>Préventions</b>	<p>Éviter les expositions solaires.</p> <p>Éviter les expositions répétitives.</p> <p>Bannir les séances d'UV artificiels.</p> <p>S'appliquer un produit antisolaires visage et corps aux filtres UVA, UVB et IR.</p> <p>Utiliser des produits cosmétiques adaptés et opter pour une alimentation riche en antioxydants, anti-radicalaire.</p>
<b>Alternatives en esthétique-cosmétique</b>	<p>Tanning (douche auto-bronzante en cabine).</p> <p>Onction corporelle au henné.</p> <p>Cosmétiques auto-bronzants (spray, fluide, etc.).</p>